



Réf. Farde e-Assemblées : 2258794

N° OJ : 85

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019

Objet : Attribution emplacement C13 et ajout d'un nouvel emplacement C14 autour du stade Roi Baudouin.

Le Conseil communal,

Vu le règlement relatif à l'organisation du commerce ambulancier, approuvé par le conseil communal le 25 juin 2018, et en particulier son annexe XIII relative aux emplacements de la "Zone stade Roi Baudouin";

Considérant que la Cellule Animation Commerciale propose de créer un nouvel emplacement sur l'Avenue de l'Impératrice Charlotte (C14 voir annexe au rapport) destiné à la vente de frites et de produits apparentés, avec le même tarif de redevance que les autres emplacements de frites situés sur la même zone à savoir 320 euros par évènement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique

- La modification de l'annexe XIII du règlement relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur le domaine public de la Ville de Bruxelles (joint en annexe au rapport du département), qui reprend la liste des emplacements situés sur l'Avenue de l'Impératrice Charlotte et avenue Houba de Strooper et leur spécialisation, est adopté.

Annexes :

[20190618 FR ANNEXE XIII règlement Stade Roi Baudouin \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)